



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **27 JUIN 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0208**

Objet : Gestion de la forêt intercommunale des Rambaudes -  
Programme de travaux forestiers et coupe de bois

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 50  
Pouvoirs : 18  
Absents : 0  
Excusés : 24  
Pour : 68  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**08 JUL. 2022**

et affichage le

**08 JUL. 2022**

Secrétaire de séance :  
Roger COHARD

Le lundi 27 juin 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 juin 2022.

Présents : Claude BENOIT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU

Pouvoir : Cédric ARMANET à Christophe BORG, Michel BASSET à Laurence THERY, Karim CHAMON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Christophe ENGRAND à François STEFANI, Pierre FORTE à Patricia BELLINI, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Clara MONTEIL à Patricia BAGA, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Vincent GOUNON, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Youcef Tabet à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Serge POMMELET, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu la délibération n° DEL-2019-0381 du Conseil de communauté de la Communauté de communes Le Grésivaudan en date du 29 novembre 2019 relative à l'approbation des plans d'actions triennaux de la politique agricole alimentaire et forestière ;  
Vu le plan d'aménagement de la forêt intercommunale des Rambaudes adopté pour la période 2014-2023

Monsieur Le Président rappelle que Le Grésivaudan est propriétaire d'une forêt située sur la commune du Haut-Bréda (Pinsot), d'une surface d'un peu plus de 25 ha. Cette forêt a été acquise le 2 septembre 2010 pour la somme de 120 700 €. Le Conseil de communauté a délibéré la soumission au régime forestier et l'adhésion à la certification de gestion durable PEFC le 24 septembre 2012.

A ce titre et en vertu des articles L212-1 et L212-2 du Code forestier, un document d'aménagement de la forêt a été adopté le 24 février 2014 pour la période 2014-2023.

L'analyse de l'état de la forêt a permis d'orienter la gestion et de faire les choix suivants :

- intervenir en coupe afin de progressivement transformer les peuplements réguliers (arbres du même âge) en peuplements irréguliers (tous les âges et strates de végétation sur l'ensemble de la propriété) ;
- favoriser l'installation des feuillus.

Il s'agit de favoriser le mélange d'essences et l'irrégularité.

Ces deux principes, gages d'une plus grande biodiversité et d'une meilleure résilience des peuplements forestiers face au changement climatique, sont par ailleurs repris dans les itinéraires « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain ».

Pour rappel, Sylv'ACCTES est une association, à laquelle adhère Le Grésivaudan, portant un dispositif de financement de travaux forestiers et de plantations permettant de compléter la régénération de la forêt, lorsque ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de Plans Sylvicoles de Territoire (PST) définissant les itinéraires sylvicoles. Un dispositif « crise climatique » peut également être activé à la suite d'une attaque parasitaire, de dépérissements de grande ampleur liés à une sécheresse ou une tempête. Le fonds d'investissement est abondé grâce à du mécénat d'entreprise et à des financements de collectivités. Ce dispositif permet un financement à hauteur de 40 % du coût total des travaux en forêt publique et 70 % en forêt privée.

Pour l'année 2022, il est proposé :

- d'intervenir en travaux sylvicoles sur 2,5 ha. Il s'agit d'ouvrir le peuplement afin d'irrégulariser et de favoriser les essences feuillues.  
La plantation d'essences feuillues (1 600 plants) vise un enrichissement de la régénération naturelle.  
Le montant des travaux s'élève à 12 340 € HT, soit 14 808 € TTC.  
Ils correspondent aux itinéraires Sylv'ACCTES inscrits au Plan Sylvicole Territorial de Belledonne. Le Grésivaudan peut appeler une aide d'environ 6 000 € auprès de Sylv'ACCTES.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***



